FRC 2. 16761

16764
Case
FRC
11944

OPINION

DE M. DEHOULIÈRES,

MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE;

SUR LES ÉMIGRANS.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1791.

Administration, A.

THE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CHICAGO

Case
FRC
11944

OPINION

DE M. DEHOULIÈRES,

MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE;

SUR LES ÉMIGRANS.

MESSIEURS,

NOUS sentons toute la nécessité de mettre un frein à ces émigrations, qui font perdre à la France une grande partie de son numéraire & de ses habitans. Nous recevons journellement des divers départemens des frontières, des preuves nouvelles de l'accroissement de ces émigrations, que l'acceptation de la Constitution auroit dû arrêter. Plusieurs moyens ont été proposés pour remédier à ce désordre; & l'Assemblée constituante qui s'en étoit occupée, n'a pu trouver de mesures convenables pour remplir cet objet. Est-ce l'impossibilité absolue de concilier les moyens à prendre avec la liberté individuelle & générale, ou est-ce l'insuffisance des moyens em-

ployés, que nous devons accuſer ? Tel eſt le problême difficile à réſoudre, dont nous devons nous occuper conſtamment, juſqu'à ce que nous ayons obtenu des réſultats ſatisfaiſans pour la Nation qui attend avec inquiétude, mais avec confiance, le réſultat de vos déterminations. Le premier de nos regards doit ſe porter naturellement ſur ce qui a pu donner naiſſance au mal qui nous afflige, & juger notre ſituation politique comparativement avec celle des peuples qui, régis par des loix vicieuſes & deſpotiques, ont voulu changer la forme de leur gouvernement. Conſidérons l'Angleterre, cette terre natale de la liberté ; la Hollande, qui combattit trente ans pour elle ; la Suiſſe luttant ſoixante ans avec ſes tyrans ; l'Amérique dénuée d'argent, d'armes, & luttant victorieuſement contre un pouvoir oppreſſeur : par-tout nous verrons, Meſſieurs, la liberté aux priſes avec la tyrannie, triomphant par la confiance, de tous les obſtacles oppoſés à ſes efforts ; par-tout nous verrons, Meſſieurs, les peuples diviſés en deux partis : celui des hommes libres ou voulant le devenir, & celui des fauteurs du deſpotiſme, vivant de ſes abus, & portant inhumainement le fer & le feu chez ſes amis, ſes frères, pour le maintien d'un régime oppreſſeur ; par-tout, Meſſieurs, nous verrons la liberté triomphante uſer de généroſité & de clémence, & les partiſans du deſpotiſme, fuyant, humiliés, & menaçant d'exercer les vengeances les plus funeſtes ſur leurs heureux vainqueurs. Ce qui s'eſt paſſé chez ces différens peuples, ſe retrace aujourd'hui dans notre empire. Telle eſt la principale ſource de nos émigrations. A cette cauſe première ſe joint une ſeconde, faite pour exciter plutôt votre commiſération que votre animadverſion : les abus révoltans du deſpotiſme, la ſcélérateſſe profonde que pluſieurs de ſes agens avoient employée pour étouffer la liberté dans ſon berceau, avoient tellement irrité le peuple, qu'il ſe portât à des violences qui, en faiſant trembler les coupables, imprimèrent une telle frayeur aux gens foibles, qu'ils crurent devoir choiſir un aſyle dans une terre étrangère, exempte de toute agitation. Pluſieurs émeutes excitées à deſſein dans les départemens par les ennemis de la révolution, pour faire croire au peuple que le nouvel ordre de choſes ne pouvoit s'établir

CHICAGO

ſans entraîner la diſſolution de l'empire, ont réveillé à différentes repriſes les mêmes terreurs, & cauſé le renouvellement des émigrations. La fuite du Roi, la diſpoſition des Cours étrangères, la croyance que le Roi n'accepteroit pas la Conſtitution; ces conſidérations réunies ont porté de nouveau les mécontens à de nouvelles émigrations. Ces diſpoſitions ont été ſecondées par une foule de lettres circulaires écrites par les émigrans menaçant du ſort le plus rigoureux & du déshonneur plus cruel que la mort, tous ceux de leur parti qui refuſeroient de ſe réunir à eux. C'eſt ainſi que, par une machination infernale, ils ſont parvenus à porter une foule de familles effrayées, à quitter leur terre natale, pour aller végéter, ſur un ſol étranger, dans la misère & le déſeſpoir, & tournant ſans ceſſe vers leur Patrie les affections de leur ame déchirée par les remords. Seroit-ce contre de pareils individus, qu'il vous conviendroit, Meſſieurs, d'employer des voies rigoureuſes? Nés d'hier à la liberté, marqués encore des ſtigmates que vous avoient profondément imprimés les fers du deſpotiſme, traînant encore quelques anneaux de la chaîne que vous avez rompue, irez-vous les rattacher impitoyablement ſur vos frères égarés? Non, Meſſieurs, vous rejeterez toutes ces meſures violentes, incompatibles avec les principes d'un peuple libre; mais vous prendrez l'attitude impoſante qui convient à la majeſté des repréſentans d'un grand peuple. Uſant du droit commun aux Nations policées, après vous être aſſurés que les meſures décrétées pour mettre vos forces militaires & vos places ſur le pied le plus reſpectable ont été priſes, vous demanderez aux Souverains, aux Nations qui vous avoiſinent, qu'ils ayent à vous rendre compte des armemens hoſtiles qui ſe font ſur leurs frontières; vous leur déclarerez par l'organe du Roi, que, deſirant vivre en paix avec elles, ayant renoncé à tout eſprit de conquête, vous exigez qu'ils diſperſent tout attroupement armé qui pourroit exiſter ſur leurs frontières; vous leur déclarerez que tout refus de leur part ſera régardé par vous comme une déclaration de guerre, & que vous uſerez de tous les moyens qui ſont en votre pouvoir, pour obtenir une juſtice éclatante du refus qui pourroit vous être fait. Des gens

timides vous feront regarder ces mesures comme dangereuses; mais, Messieurs, gardez-vous de céder à ces dangereuses suggestions. La foiblesse seule peut perdre un empire aussi fortement constitué que la France; elle seule l'a fait décheoir sous le règne du feu Roi, du rang qu'elle devoit occuper en Europe. Songez que tout milite en faveur de l'attitude fière que vous devez prendre.

L'Allemagne, cette riche contrée divisée en trois cent-dix Etats, Souverainetés, Marquisats, Margraviats, Baronies, souveraines chacune dans leur territoire, ne peut espérer de stabilité dans sa constitution féodale que par l'appui de la France. Déja plusieurs de ces princes, pénétrés de cette vérité, redoutent les effets de toute coalition des deux grandes Puissances, l'Empire, & la Prusse. Ils sentent qu'en se prêtant aux mesures qui favoriseroient le développement des forces de ces empires contre vous, que ces mêmes forces se concerteroient pour les subjuguer & anéantir leur puissance en se partageant leurs Etats. L'ambition de la Prusse & de l'Autriche s'est déja manifestée d'une manière alarmante dans le traité de Pilnitz, où des articles secrets ont été arrêtés pour opérer plusieurs de ces réunions. L'Angleterre, la Pologne & la Russie, alarmées des atteintes que ces réunions porteroient à la balance politique de l'Europe, changeant tout-à-coup d'alliance & de système, toujours si versatils dans les Etats despotiques, sont déterminées à ne pas souffrir que la Bavière & le Palatinat soient réunis à la maison d'Autriche. Cette maison ambitieuse, effrayée des mesures prises contre ses projets, a l'air d'y renoncer pour calmer cet orage. Mais ce n'est pas là le seul & légitime sujet de ses chagrins: une agitation sourde la menace d'une révolution. Par-tout le cri de la Liberté se fait entendre. Le Brabant & Liège sont dans la plus vive fermentation; &, ce qu'il y a d'avantageux pour vous, c'est que cette puissance redoute le séjour des émigrés, par les discussions qu'il occasionne. Chacun se demande pourquoi ils se sont expatriés; quelle est la nature des lois contre lesquelles ils réclament. Pour répondre à leur demande, on leur parle de votre Constitution. Les Droits de l'Homme, que vous avez consacrés, sont déprimés par l'aristocratie;

mais il suffit de les montrer pour qu'ils deviennent le code des Nations; & chaque tentative faite pour les calomnier, les grave en traits ineffaçables dans le cœur de tous les hommes qui ne sont pas aveuglés par les préjugés de l'esclavage. Ainsi, chaque jour fait de nouveaux partisans aux principes de votre Constitution. Cette marche, connue des despotes, leur fera embrasser avec joie les moyens de se défaire de leurs hôtes dangereux. Ainsi, à votre première réclamation, se trouvera anéantie cette armée de mécontens, plus redoutable par ses clameurs que par sa force réelle. Vous promettrez, avec l'oubli du passé, paix & sûreté à tout citoyen qui rentrera dans sa patrie; vous ferez veiller à ce qu'il ne soit troublé ni dans sa personne ni dans ses propriétés. Par-tout la sagesse & l'observance des lois promettront sûreté & protection à tous. L'ordre étant rétabli, vous verrez revenir en foule cette troupe d'émigrans que la terreur & la séduction avoit entraînés loin de vous. Vous laisserez à ceux qui ne seroient pas encore rassurés, la même liberté de vivre dans une terre étrangère, que les autres Souverains laissent à leurs sujets de vivre en France. Ce sera là vraiment la mesure convenable à la dignité, à la majesté d'un grand Peuple; la seule digne de fixer à jamais l'attention & l'estime de toutes les Nations. Vous mépriserez ces esclaves avilis qui refuseront de venir empoisonner de nouveau par leurs vices, une patrie qu'ils ont ruinée & déshonorée tant qu'ils ont joui de la faveur du Trône. Vous déclarerez déchus du droit de citoyens actifs, incapables de posséder aucuns emplois civils & militaires, ces militaires, qui, parjures à leurs sermens, ont déserté leur poste pour aller s'armer contre leur patrie. Vous intimerez aux Princes de rentrer sous tel delai, sous peine d'être déchus de tous leurs droits; &, s'ils tentoient, malgré la sagesse de vos moyens, de faire une invasion sur votre territoire, vous les en puniriez par la juste confiscation de leurs biens, & par leur application au paiement des frais de vos armemens & au soulagement de ceux qu'ils auroient molestés par leurs dévastations; c'est la seule mesure de rigueur qui puisse vous être permise; toute autre entacheroit votre gloire, & tout régime fiscal & oppresseur doit être à jamais banni du code d'un Peuple libre & régénéré.